

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021
PROCÈS VERBAL

La séance est ouverte à 18h30 par Monsieur Olivier DOSNE, Maire, qui procède à l'appel des membres présents, et constate que le quorum est atteint.

Bonsoir à tous. Je vais procéder à l'appel des membres du conseil.

L'appel est effectué.

Avant d'ouvrir cette séance, mes chers collègues, je souhaiterais que nous rendions un hommage approuvé à un collègue, Maire et Sénateur, décédé dernièrement le 2 février dernier, M. Jean-François VOGUET à l'âge de 71 ans suite à une contamination par la Covid-19. Ancien sénateur-maire de Fontenay-sous-Bois, il a servi sa ville durant plusieurs décennies avec détermination et passion, je peux en témoigner. J'ai adressé au nom du conseil municipal mes plus sincères condoléances au maire de Fontenay-sous-Bois, M. Jean-Philippe GAUTRAIS, ainsi qu'à la famille de M. Jean-François VOGUET. Je vais vous demander une minute de silence, s'il vous plaît.

Une minute de silence est observée.

Je vous remercie.

1 . Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire : Mes chers collègues, je dois proposer un ou une secrétaire de séance ce soir. Je vous propose Mme TOLLARD, elle arrive.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Madame Virginie TOLLARD donne procuration à Monsieur Michel DESTOUCHES, Monsieur Stephan SILVESTRE donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Murielle VILLETELLE donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article unique : Désigne Madame Virginie TOLLARD comme secrétaire de séance.

2 . Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020

M. le Maire : Malgré nos relectures, j'insiste et je le rappelle, des erreurs peuvent se glisser. Avez-vous des remarques ou des questions, des suggestions ? Non ? Je vous propose d'approuver ce procès-verbal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A la majorité pour. Je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence

GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Madame Virginie TOLLARD donne procuration à Monsieur Michel DESTOUCHES, Monsieur Stephan SILVESTRE donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Murielle VILLETTELLE donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article unique : Approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020.

3 . Installation de Madame Sylvie MERCIER comme nouvelle conseillère municipale et Monsieur Jean-François CLAIR comme nouveau conseiller municipal

M. le Maire : Mes chers collègues, suite aux démissions de Mme Emilie KLEIN, conseillère municipale du groupe JAJI, et de M. Frédéric KLEIN, également conseiller municipal du groupe JAJI, il nous faut installer deux nouveaux conseillers municipaux en raison de la vacance de ces sièges.

Je remercie publiquement et sincèrement M. et Mme KLEIN pour leur investissement au sein du conseil municipal, et surtout leur adresse mes vœux de bonne continuation.

Nous accueillons ce soir Mme Sylvie MERCIER, sixième candidate de la liste JAJI, qui devient conseillère municipale de droit. Sylvie est une connaissance que nous retrouvons. Bienvenue. Je te souhaite un beau mandat parmi nous.

Jean-François CLAIR, septième candidat liste JAJI, devient un membre du conseil municipal de droit. Jean-François, c'est pareil, c'est une « vieille récente » connaissance. Je te souhaite à nouveau la bienvenue. Merci, je te souhaite un bon mandat avec nous.

Je rappelle que Mme Emilie KLEIN était membre de la commission culture, sport et animation de la ville et membre titulaire de la commission de délégation de service public (CDSP). M. Frédéric KLEIN quant à lui était membre de la commission transition écologique, urbanisme, mobilité et membre titulaire de la commission appels d'offres (CAO).

En application, mes chers collègues, du règlement intérieur de la CAO et de la CDSP, approuvé lors du conseil du 21 juillet 2020 dernier, un renouvellement intégral des commissions est nécessaire par une nouvelle élection si le nombre de membres titulaires devient inférieur à cinq membres sans membre suppléant susceptible de le ou les remplacer. Ces renouvellements feront l'objet dans quelques instants de plusieurs délibérations.

En revanche, je vous propose à main levée de voter pour que Mme Sylvie MERCIER succède à Mme Emilie KLEIN au sein de la commission culture, sport et animation de la ville, et que M. Jean-François CLAIR succède à M. Frédéric KLEIN au sein de la commission transition écologique, urbanisme et mobilité. Avez-vous des questions ?

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Bonsoir M. le Maire, bonsoir mes chers collègues. Très brièvement un mot au nom du groupe Nouvel horizon pour saluer le retour de M. Jean-François CLAIR et de Mme Sylvie MERCIER, et comme vous l'avez fait, remercier, même si leur contribution aura été brève, M. et Mme KLEIN pour ce qu'ils ont apporté à nos premiers conseils municipaux, en particulier le travail fait sur le règlement intérieur.

M. le Maire : Tout à fait. Merci Rémi pour ces remerciements, et cet hommage à deux conseillers qui ont fourni un travail sérieux et attentif, à qui nous souhaitons bonne continuation.

Je reviens sur l'installation. Je vous demande de passer au vote, à main levée, sur le fait que Mme Sylvie MERCIER succède à Mme Emilie KLEIN au sein de la commission culture, et que M. Jean-François CLAIR succède à M. Frédéric KLEIN au sein de la commission transition écologique. Qui est

contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, bienvenue. Je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Madame Virginie TOLLARD donne procuration à Monsieur Michel DESTOUCHES, Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Murielle VILLETELLE donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article unique : Par un vote à main levée décidé à l'unanimité, désigne :

- Madame Sylvie MERCIER, membre de la commission « Culture, Sports et Animation de la ville » en remplacement de Madame Émilie KLEIN,
- Monsieur Jean-François CLAIR, membre de la commission « Transition écologique, Urbanisme et Mobilité » en remplacement de Monsieur Frédéric KLEIN.

4 . Compte-rendu de la délégation au Maire au titre du L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire : Vous avez pris connaissance de ces décisions. Avez-vous des remarques ?

M. Jean-François CLAIR : M. le Maire, mes chers collègues, j'ai effectivement une remarque sur la ligne numéro 5 : les contrats P1, P2, P3, P5 (chaufferie). La question est la suivante. En général, lorsque l'on fait ce type de contrat, notamment le contrat P1, c'est que l'on souhaite avoir une économie d'énergie, à savoir le gaz. J'ai essayé d'isoler dans le compte 60612 la part de gaz, parce que les contrats P1 sont des contrats très particuliers. Sur le contrat 60612 il y a 636 000 euros sur le compte d'énergie électricité. Je n'arrive pas à isoler le gaz.

Pouvez-vous nous dire la part P1 du gaz, sachant que le P1 est toujours partagé en deux parties : le P1 énergie chauffage gaz, et le P1 eau chaude (ECS), chacun avec des formules qui lui sont propres ? Je voudrais savoir quelle est la part du gaz. Cela nous permettra lors du prochain exercice comptable de vérifier si nous avons eu une économie ou pas. Je pense que l'objet de ce contrat pour la Ville est de faire une économie.

M. le Maire : Tout à fait. Tout d'abord, je voulais saluer la technicité de la question. Je vais donner un droit de réponse à mon directeur des services techniques, s'il a la réponse. Une réponse écrite sera communiquée à l'ensemble des groupes.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Deux petites questions.

S'agissant des frais d'honoraires d'avocat, sur quoi porte la consultation au cabinet ENJEA ? Il est indiqué « une consultation juridique », pour un montant qui n'est pas négligeable.

L'autre question porte sur le remplacement de la structure préfabriquée à l'école maternelle de La Fontaine. C'est une demande de subvention dans le cadre sans doute d'un projet. A-t-on une idée du calendrier de remplacement de cette structure ? Merci.

M. le Maire : Vous parlez de la structure de l'école de La Fontaine ? Sauf erreur de ma part, nous sommes sur un montant de 420 000 euros qui a été arbitré, avec des demandes de subventions en cours. Nous essayons de faire passer cela dans le cadre du plan de relance, mais cela nous a été notifié très tardivement et j'ai peur que cela ne passe pas à ce niveau. Nous explorons d'autres voies

de subventions.

En ce qui concerne les frais d'avocat, c'est une consultation juridique sur un sujet immobilier concernant un programme avenue Guy Moquet. Comme nous avons encore une affaire en cours sur ce dossier, je ne peux pas vous en dire plus, mais je peux vous donner la destination de ces frais juridiques.

Avez-vous d'autres questions ? Dans les décisions que j'avais prises, vous avez dû noter que dans le cadre du renouvellement du marché de restauration scolaire, le marché assistance pour préparation du renouvellement du marché de la gestion de la restauration collective a été enclenché. Une première réunion s'est déroulée je crois hier soir et s'est très bien passée avec les fédérations de parents d'élèves.

Ensuite, dans les décisions que j'ai été amené à prendre, un avenant concerne le nettoyage des écoles en raison du protocole sanitaire renforcé. Un coût, je le rappelle, assez élevé puisque nous sommes autour de 40 000 euros par mois pour ajouter une prestation de nettoyage de nos écoles en raison du COVID.

Ensuite, dans le cadre des demandes de subventions, vous noterez des demandes à la préfecture du Val-de-Marne pour l'équipement de nos policiers municipaux et l'extension du système de vidéoprotection qui nécessite des travaux, qui sont d'ailleurs je crois, Stéphane, pratiquement terminés sur le poste de police, pour abriter un CSU.

M. Stéphane SILVESTRE : Tout à fait, la partie infrastructure est déjà finie. Nous attendons des écrans.

M. le Maire : Je vous demande de prendre acte. Ce n'est pas un vote. Qui prend acte des décisions ? Je vous remercie. A l'unanimité.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Madame Virginie TOLLARD donne procuration à Monsieur Michel DESTOUCHES, Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Murielle VILLETTE donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article unique : Prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire ou le cas échéant par l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou par l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du code précité, dans le cadre de l'article L.2122-22 du même code et en vertu de la délégation d'attribution accordée par la délibération n°6 du 4 juillet 2020.

5 . Conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la CDSP

M. le Maire : Mes chers collègues, le 21 juillet dernier nous avons procédé à l'élection de la commission chargée, dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, d'ouvrir les plis, de sélectionner les candidats admis à remettre une offre, et d'émettre un avis sur les offres reçues et sur certains projets d'avenants, dite « commission de délégation de service public », la fameuse CDSP.

En raison de la démission de Mme KLEIN, devenue membre titulaire de la CDSP suite à la démission de Mme Caroline GRILLET, il est nécessaire de procéder au renouvellement intégral de cette

commission. Avez-vous des questions ? Ce sont simplement les conditions que nous fixons. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUN, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Décide d'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), dans les conditions suivantes :

- les élections auront lieu lors de la réunion du conseil municipal du 9 février 2021,
- la date limite pour le dépôt des listes des candidats aux fonctions de membre titulaire et de membre suppléant de la CDSP, auprès de Monsieur le Maire, au 9 février 2021, à 19h,
- l'élection se fera à bulletin secret en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à moins qu'il ne soit décidé à l'unanimité d'y déroger et de voter à main levée

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

6 . Election des membres de la CDSP

M. le Maire : Les conditions de dépôt de liste ainsi que le mode de vote viennent d'être votés à l'occasion de la précédente délibération. Les candidats sont :

- pour le groupe Joinville avec vous :

- titulaires : Mme Chantal DURAND, M. Frédéric GOMES, Mme Laura MANACH, M. Brahim BAHMAD, Mme Christelle FORTIN,
- suppléants : Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Maxime OUANOUNOU, M. Jérôme TAGNON, M. Laurent OTTAVI et Mme Hélène DECOTIGNIE ;

- pour la liste J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont :

- titulaires : M. Tony RENUCCI, Mme Sylvie MERCIER,
- suppléants : M. Maxence GEORGEAUD, M. Jean-François CLAIR.

Je n'ai pas la liste de Nouvel horizon.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Je vous donne les noms, M. le Maire : titulaire M. Philippe PLATON, suppléant M. Areski OUDJEBOUR.

M. le Maire : Pour simplifier, à moins qu'il y ait des questions, je vous propose de voter à main levée ces listes, une par une. Y voyez-vous une opposition, ou pas particulièrement ? Qui est pour le vote à main levée ? A l'unanimité, je vous remercie.

Je vous propose de voter pour le groupe Joinville avec vous :

- titulaires : Mme Chantal DURAND, M. Frédéric GOMES, Mme Laura MANACH, M. Brahim BAHMAD, Mme Christelle FORTIN ;

- suppléants : Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Maxime OUANOUNOU, M. Jérôme TAGNON, M. Laurent OTTAVI et Mme Hélène DECOTIGNIE.

Qui est pour ? C'est la liste de la majorité que je présente. Nous aurions pu vous piéger mais nous sommes honnêtes comme vous. Je vous présente la liste de la majorité, je ne recite pas les noms. Qui est pour la liste de la majorité ?

Je propose de voter pour la liste Nouvel horizon :

- titulaire : M. Philippe PLATON,
- suppléant : M. Areski OUDJEBOUR.

Qui est pour ? Il n'y a pas de contre ni d'abstention ? Non ? Je dois faire le vote contre et abstention, ou pas ?

Et la liste JAJI, J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont :

- titulaires : M. Tony RENUCCI, Mme Sylvie MERCIER,
- suppléants : M. Maxence GEORGEAUD et M. Jean-François CLAIR.

Qui est pour cette liste ? Quatre, c'est cela ? Je vous remercie.

Mme Hélène DANESI : Excusez-moi, M. le Maire. Je ne fais pas partie de cette commission ?

M. le Maire : Nous l'aurions accepté avec plaisir mais je crois que dans le cadre du règlement, vous devez présenter un suppléant. Vu le nombre de voix puisque vous êtes un groupe à part, je crois que cela aurait été compliqué – dans les résultats que je vais annoncer il y a quelques complications.

J'annonce des résultats : il y a quelques changements.

- Titulaires : Mme Chantal DURAND élue, M. Frédéric GOMES élu, Mme Laura MANACH élue, M. Brahim BAHMAD élu, égalité entre JAJI et Nouvel horizon, mais c'est le candidat le plus âgé qui l'emporte donc c'est M. Philippe PLATON, par sa sagesse et son âge, qui emporte le siège (félicitations) ;
- pour les suppléants : Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Maxime OUANOUNOU, M. Jérôme TAGNON et M. Laurent OTTAVI et de fait, le suppléant est M. OUDJEBOUR.

Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Constate le résultat du scrutin pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public:

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
Nombre de votant	0

Conseil Municipal – séance du 9 février 2021

Nombre de blanc	0
Nombre de nuls	0
Suffrage exprimé	32
Quotient électoral	6,4

Pour rappel, en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Listes	Suffrages exprimés	Nombre total de sièges attribués
Groupe « Joinville avec vous »	24	4
Groupe « Nouvel horizon »	4	1
Liste « JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont »	4	1

Les listes « Nouvel Horizon » et « JAJI » ont obtenu le même reste et le même nombre de suffrages, le siège a été attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus à savoir Monsieur Philippe PLATON.

Article 2 : Déclare en conséquence que sont membres de la CDSP :

Président : Olivier DOSNE

Titulaires : Chantal DURAND, Frédéric GOMES, Laura MANACH, Brahim BAHMAD, Philippe PLATON

Suppléants : Liliane REUSCHLEIN, Maxime OUANOUNOU, Jérôme TAGNON, Laurent OTTAVI, Areski OUDJEBOUR

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

7 . Conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la CAO et du jury de concours

M. le Maire : En raison de la démission de M. KLEIN, membre titulaire de la CAO, et en l'absence de suppléant suite à la démission de Mme Caroline GRILLET, il est nécessaire de procéder au renouvellement intégral de la commission.

Pas de question ? Qui est pour cette condition de dépôt ? C'est purement administratif. Je vous remercie, à l'unanimité.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Décide d'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), dans les conditions suivantes :

- les élections auront lieu lors de la réunion du conseil municipal du 9 février 2021,
- la date limite pour le dépôt des listes des candidats aux fonctions de membre titulaire et de membre suppléant de la CAO, auprès de Monsieur le Maire, au 9 février 2021, à 19h,
- l'élection se fera à bulletin secret en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à moins qu'il ne soit décidé à l'unanimité d'y déroger et de voter à main levée

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

8 . Élections des membres de la CAO et du jury de concours

M. le Maire : Les candidats sont, pour la majorité :

- titulaires : M. DESTOUCHES, Mme MANACH, M. GOMES, Mme DURAND, Mme FORTIN ;
- suppléants : Mme REUSCHLEIN, M. OTTAVI, M. BAHMAD, M. TAGNON et Mme DECOTIGNIE.

Pour le groupe Nouvel horizon, je n'ai pas reçu de candidature.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Candidatures : titulaire M. Areski OUDJEBOUR, suppléant M. Philippe PLATON.

M. le Maire : Je vous remercie. Pour le groupe Nouvel horizon, titulaire M. Areski OUDJEBOUR, suppléant M. Philippe PLATON.

Pour le groupe J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont :

- titulaires : M. Tony RENUCCI, M. Maxence GEORGEAUD,
- suppléants : Mme Sylvie MERCIER, M. Jean-François CLAIR.

Je vous propose à nouveau un vote à main levée. Etes-vous pour le vote à main levée ? A l'unanimité, je vous remercie.

Qui vote pour le groupe majorité composé de :

- M. DESTOUCHES, Mme MANACH, M. GOMES, Mme DURAND, Mme FORTIN en titulaires ;
- Mme REUSCHLEIN, M. OTTAVI, M. BAHMAD, M. TAGNON, Mme DECOTIGNIE en suppléants ?

Qui est pour ? La majorité. A l'unanimité de la majorité, je vous remercie.

Pour le groupe Nouvel horizon, je propose M. Areski OUDJEBOUR titulaire, M. Philippe PLATON en suppléant. Qui est pour ? Trois. Vous êtes tous les trois d'accord. Mme DANESI a voté pour, je pense qu'il faut bien le préciser.

Pour la liste J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont :

- titulaires : M. Tony RENUCCI et M. Maxence GEORGEAUD,
- suppléants : Mme Sylvie MERCIER et M. Jean-François CLAIR.

Qui est pour ? Je vous remercie.

Les résultats sont les suivants :

- élus titulaires : M. Michel DESTOUCHES, Mme Laura MANACH, M. Frédéric GOMES, Mme

- Chantal DURAND et M. Areski OUDJEBOUR ;
- élus suppléants : Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Laurent OTTAVI, M. Brahim BAHMAD, M. Jérôme TAGNON et M. Philippe PLATON.

Je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Constate le résultat du scrutin pour l'élection des membres de la CAO:

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votant	33
Nombre de blanc	0
Nombre de nuls	0
Suffrages exprimés	33
Quotient électoral	6,6

Pour rappel, en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Nom des listes	Suffrages exprimés	Nombre total de sièges attribués
Groupe « Joinville avec vous »	24	4
Groupe « Nouvel horizon »	5	1
Liste « JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont »	4	0

Article 2 : Déclare en conséquence que sont membres de la CAO et du jury de concours :

Président : Olivier DOSNE

Titulaires : Michel DESTOUCHES, Laura MANACH, Frédéric GOMES, Chantal, DURAND et Areski OUDJEBOUR

Suppléants : Liliane REUSCHLEIN, Laurent OTTAVI, Brahim BAHMAD, Jérôme TAGNON et Philippe PLATON

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de

l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

9 . Approbation de la convention portant replantations ponctuelles d'arbres le long des routes départementales

M. le Maire : Mes chers collègues, dans le cadre de la charte de l'arbre du conseil départemental du Val-de-Marne définissant la politique de gestion à long terme du patrimoine arboré le long des routes départementales, le département s'est engagé dans un programme important de renouvellement d'alignements vieillissants ainsi que de restauration de portions d'alignements dégradées.

Par ailleurs, pour des raisons aussi de sécurité, le département procède chaque année à des abattages et essouchages ponctuels ne faisant pas l'objet de replantations systématiques.

En complément de ces actions, le département, dans sa générosité, souhaite développer un partenariat avec la commune de Joinville-le-Pont à des replantations ponctuelles d'arbres d'alignement le long des routes départementales que vous connaissez tous, qui sont pour rappel le boulevard de l'Europe, le boulevard Leclerc, l'avenue Gallieni, le quai du Barrage – j'en oublie peut-être une ou deux.

Le département s'engage à fournir gratuitement des plants d'arbres de calibre maximal 20-25 selon des programmes annuels arrêtés conjointement, à procéder à l'élagage et à la taille des arbres, à fournir un nouvel arbre de même calibre en cas de dépérissement.

Pour sa part, la Commune prendra en charge la plantation des sujets et leur confortement selon les règles de l'art. Je propose donc d'approuver la convention de replantation ponctuelle d'arbres le long des routes départementales.

Avant de l'approuver, je souhaite remercier publiquement le département pour la politique de replantation engagée à nos côtés lors des précédents mandats. Je parle notamment de l'avenue Kennedy qui a été replantée par le Département – c'était très significatif – et de toutes les avenues qui sont près de la gare et qui ont été bien réarborées par le Département, grâce aussi à leurs pépinières que je vous engage à visiter et qui sont très qualitatives. Avez-vous des questions ?

M. Jean-François CLAIR : M. le Maire, mes chers collègues, j'ai une question ou une précision – entre les deux. J'ai lu avec attention cette délibération sur les arbres, bien évidemment. A mon sens, il manque dans ce document la charte du patrimoine arboré de la ville de Joinville-le-Pont. Je pense que c'est un document-cadre très important ; à mon sens il a aussi sa place dans ce document pour être cité. C'est une remarque : peut-être qu'il est important de faire une modification.

Ma deuxième remarque est plutôt une question : le département va-t-il faire ce qu'il veut, ou est-ce cadré ? Je prends un exemple très simple. Que va-t-il advenir des arbres de la place de Verdun par exemple ? S'ils sont considérés comme étant à abattre, seront-ils remplacés à l'identique ou vont-ils mettre d'autres essences ?

M. le Maire : Votre question est très intéressante. Je rassure tous les Joinvillais qui nous écoutent puisque je vois que nous avons une audience assez intéressante sur les réseaux : il est hors de question d'abattre le moindre arbre sur la place de Verdun. En cas de défaillance d'un arbre en raison de problème météo, de foudre ou d'accident, je pense que les arbres vont être remplacés à l'identique, notamment les platanes, puisqu'il y a beaucoup de platanes sur la place de Verdun. Le sujet platanes au niveau du département est controversé. Il a fallu se battre pour obtenir des platanes sur l'avenue Kennedy. J'avais joué à titre de Maire une volonté contre le réchauffement climatique d'implanter des platanes qui vont aller assez vite en termes de pousse et d'ombrage – ils sont assez qualitatifs.

C'est le département qui a planté les arbres de l'avenue de Paris et qui les entretient durant trois ans après leur plantation. Au bout de trois ans, c'est la Ville qui prendra la suite des arbres et des fosses d'arbres. Idem sur l'avenue Kennedy. Je remercie à nouveau le département ; parfois il y a un petit peu d'entretien à avoir, mais ils sont très attentifs et pour l'instant je ne crois pas que nous ayons eu

de mort d'arbres. S'il y a une mort d'arbre, il sera remplacé.

Si nous voulons aller plus loin dans le cadre de nos débats, des ateliers reprendront bientôt – nous vous les annoncerons – sur les réflexions concernant la requalification de l'avenue Gallieni. Il faudra se poser la question du devenir de l'ensemble des arbres de cette avenue car si nous voulons la retracer, il faudra réfléchir à la bonne cohabitation entre un patrimoine arboré historique ou renouvelé, et la bonne cohabitation avec de nouveaux usages qui sont le cyclable, la cohabitation avec notre marché forain (indispensable pour l'avenue Gallieni), la demande des commerçants d'élargissement de terrasses, et aussi le maillage vers les gares du Grand Paris. Ce sont des travaux que nous allons engager avec le département.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des élections dans quelques mois et qu'en fonction des résultats de ces élections il pourrait y avoir des changements et réflexions différentes sur cette avenue Gallieni – ce que je souhaite du fond du cœur.

J'espère que j'ai répondu à vos questions. Y a-t-il d'autres questions sur les arbres ?

Mme Hélène DANESI : J'ai plutôt des commentaires à faire. Concernant cette convention de partenariat entre la Commune et le département, je souhaiterais souligner des points d'attention. D'abord, c'est un point important de notre politique de gestion du patrimoine arboré de la ville car c'est sur nos départementales que se trouvent souvent les plus beaux et les plus anciens spécimens d'arbres de notre Ville. C'est positif que nous soyons désormais cogestionnaires jusqu'à un certain point de ce patrimoine avec le département.

Malgré la charte de l'arbre du département et malgré leur volonté affichée de pérenniser au mieux le patrimoine arboré du Val-de-Marne, il y a beaucoup de points à améliorer sur la manière dont les arbres des départementales de Joinville sont gérés et entretenus. Beaucoup d'arbres ont été abattus pour des raisons de travaux et non remplacés, sans concertation à ma connaissance avec les riverains impactés.

Des méthodes d'élagage sont inadaptées à mon sens, avec des tailles trop sévères, sur des spécimens que l'on taille tous les ans en rideau sur un côté de l'avenue et pas sur l'autre, ce qui est parfaitement inesthétique, comme sur l'avenue Gallieni.

Le choix d'essence est discutable par manque de diversification des espèces.

La question est d'utiliser cette convention pour inciter le département à améliorer sa gestion des arbres, notamment en faisant respecter notre propre charte du patrimoine arboré qui a été votée, je le rappelle, en 2012, et qui est beaucoup plus exigeante que celle du département, notamment en ce qui concerne les modes d'élagage et la concertation avec les habitants lors d'abattage d'arbres. Cela permettra je l'espère de nous réapproprier cette charte pour l'appliquer davantage à la gestion de notre propre patrimoine arboré. Compte tenu de ces points de vigilance, je m'abstiendrai pour ce vote.

M. le Maire : Je vous remercie. Sauf erreur de ma part, les écologistes soutiennent la majorité départementale. Quelque part, vous me faites plaisir car votre prédécesseur célèbre, M. Michel LAVAL, en son temps critiquait la charte de l'arbre de la ville de Joinville-le-Pont. Force est de reconnaître – vous venez de le dire – que nous vous avons écoutés, que nous ne sommes pas parfaits et qu'il faut continuer à travailler.

Guillaume a cette mission de continuer à travailler, dans le cadre du développement durable, à la qualité de la gestion du patrimoine de nos arbres joinvillais, mais j'ai souvenir de grandes discussions sur l'élagage, sur la nidification, sur des sujets importants. Nous avons quelque peu modifié – et je ne pense pas encore suffisamment – nos techniques. Mais je vous remercie d'en prendre acte. Vous aviez raison de vous plaindre et nous vous avons entendus.

Vous avez raison, Mme DANESI, il faut modifier les pratiques. La taille en rideau est une vraie question. Nous avons repoussé avec nos services les élagages en fin de saison, de manière à garder ce port de feuilles, ces feuillages, peut-être aussi un peu une nidification en fin de saison, et nous sommes attentifs et nous replantons beaucoup d'arbres.

Je ne vais pas critiquer le département car nous conventionnons avec eux, mais force est de

reconnaître que je suis parfois choqué, même interpellé par la taille des arbres, qui est une taille à la normande. Sur les petites routes de Normandie, tout est scalpé. Vous avez raison de le faire remarquer mais j'aimerais que vous contactiez vos conseillers départementaux pour leur faire part de votre remarque au conseil, ce qui paraîtrait aller dans le bon sens, Mme DANESI. Merci.

Avez-vous d'autres remarques ? Je propose d'adopter cette convention.

M. Tony RENUCCI : Suite à ce qu'a dit Jean-François, est-il possible d'annexer à cette délibération la charte de l'arbre de la Commune, par rapport à ce qu'il avait demandé ? Il n'y a pas eu de réponse.

M. le Maire : La charte de l'arbre de la Commune est votée par la Commune, la charte de l'arbre du département par le département. Il est vrai que nous avons souvent parlé des amendements. M. Jean-François CLAIR vient juste d'arriver, mais à l'avenir j'aimerais plutôt que nous ayons ces débats en commission. La réponse est purement technique. Je ne peux pas ajouter la charte de la Ville à une charte départementale. La Ville est déjà en action et nous ne demandons qu'à nous améliorer, dont acte. Je vous invite à faire part de votre interrogation au département.

Je repasse au vote, ou voulez-vous un petit moment de discussion entre vous ? Nous passons au vote. Qui est pour cette convention ? A l'unanimité, sauf Mme DANESI qui s'abstient. Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Approuve la convention portant replantations ponctuelles d'arbres le long des routes départementales situées sur le territoire de la commune.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L 2122-17 du même code, à signer la convention et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

Pour : (32)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (1)

Madame Hélène DANESI (EELV Joinville Autrement)

10 . Revente de l'ensemble immobilier secteur "Rue de l'Egalité" à l'EPFIF

M. le Maire : Mes chers collègues, pour rappel, par délibération du 14 octobre 2020 vous m'avez autorisé à signer la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF. Il s'agit d'un opérateur public foncier de l'Etat qui contribue à l'accroissement de l'offre de logements, au soutien du développement économique et à la lutte contre l'habitat indigne au côté des collectivités locales.

Cette convention délimite 12 secteurs de la Commune comme périmètres d'intervention et précise l'objectif de réalisation de 300 logements, dont 25 % de logements sociaux à réaliser dans un délai de six ans, pour un budget estimatif global de 20 millions d'euros. Dans le cadre de cette convention, il est proposé de revendre en l'état à l'établissement public foncier des biens acquis par voie de préemption en application de la délibération 6 du 4 juillet 2020 par laquelle vous m'avez délégué l'exercice de ce droit au nom de la Commune. J'en ai d'ailleurs rendu compte lors du conseil municipal du 15 décembre dernier.

Je crois que l'on vous a annexé les parcelles. Il s'agit notamment d'un ensemble immobilier composé d'un local à usage d'ateliers et de bureaux, pour une superficie de 482 mètres carrés (parcelles F19 134/136 situées rue de l'Egalité, 6 rue de l'Egalité et 4 rue de l'Egalité). Il s'agit aussi d'un ensemble immobilier de quatre hangars à usage commercial pour une superficie de 319 mètres carrés, parcelles cadastrées L137/143 situées 54 avenue du Général-Gallieni et 4 rue de l'Egalité. Ces parcelles sont situées dans le secteur stratégique dit « rue Egalité » qui constitue un périmètre de maîtrise foncière. J'espère que vous vous rappelez bien ce que signifie « maîtrise foncière » pour l'EPFIF.

Le prix fixé est de 1 730 000 euros décomposés comme suit : 915 000 euros pour le premier ensemble immobilier et 815 000 pour le second. La préemption a réalisé le transfert de propriété au profit de la Commune. La régularisation de la vente pour chacun des biens préemptés se fera le jour de la revente de ces mêmes biens à l'EPFIF une fois la présente délibération exécutoire.

Avez-vous des questions ?

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : M. le Maire, j'ai deux questions pour être parfaitement éclairé sur cette délibération qui est proposée. Une première question sur le prix. Je suppose qu'il y a une voire deux évaluations des Domaines – puisqu'il y a eu une préemption, ensuite une proposition de vente. Pouvez-vous nous éclairer sur ce point et nous dire si l'évaluation des Domaines correspond au prix de vente ? C'est le premier point.

Le second point : j'ai une interrogation, je voudrais être sûr de la légalité complète de cette délibération. Il est dit que la préemption a réalisé le transfert de propriété au profit de la Commune. Or, les textes ont bougé à ce sujet. L'article L. 213-14 du Code de l'urbanisme, spécifique à la préemption, prévoit que le transfert de propriété intervient à la plus tardive des deux dates – soit le paiement, soit l'acte authentique. A ma connaissance (peut-être que je suis mal informé), à ce stade il n'y a pas encore eu d'acte authentique ni de paiement. Dans ce cas, il peut y avoir une insécurité juridique sur cette délibération. Pouvez-vous nous éclairer et nous rassurer sur ce second point ?

M. le Maire : J'aurai peut-être une réponse un peu moins technique que votre question. En ce qui concerne les prix des Domaines, nous les avons. Est-ce que vous pouvez nous les communiquer ? J'aimerais les rendre public ce soir.

Intervention hors micro

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : C'est la première estimation ou la seconde ? Deux estimations sont arrivées au même moment ? Il y a une belle opération, au sens où l'on vend plus cher que l'estimation.

M. le Maire : Non, il ne faut pas le comprendre comme cela. Il n'y a aucune opération d'enrichissement pour la Commune. Au passage, cela a été racheté plus cher que l'estimation des Domaines par avis favorable de la Commune en raison des prix des quartiers. C'était comme cela, cela aurait pu être l'inverse. Mais vous le savez, M. DECOUT, nous nous basons beaucoup sur les avis des Domaines.

En ce qui concerne le deuxième point, je ne sais pas si vous vous souvenez mais il y avait eu une question par rapport à la préemption au mois de décembre puisque nous devons passer au conseil du territoire, déléguer certaines choses. Nous étions obligées d'acheter ces terrains et nous devons les recéder avant après-demain. Est-ce cela ? On pourra peut-être vous répondre plus techniquement.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Vous m'avez répondu, M. le Maire, mais la difficulté est que vous n'avez pas enlevé de mon esprit la question d'une insécurité juridique. De ce que vous me dites, si l'acte authentique est prévu demain, il n'y a pas aujourd'hui de transfert de propriété au profit de la Commune ; or, nous avons une délibération qui nous invite à procéder à une vente, une propriété que nous n'aurons que demain. Je suis gêné par ces circonstances.

M. le Maire : Je m'en remets à mes services juridiques et aux services juridiques de l'EPFIF. Vous avez certainement raison de faire cette remarque. Dont acte. Je note votre remarque.

Avez-vous d'autres questions, M. RENUCCI ?

M. Tony RENUCCI : M. le Maire, nous souhaiterions savoir quel est le projet, si nous pouvions avoir une amorce de la réflexion sur cet espace. Notamment, quid du Rocher fleuri dans cet ensemble immobilier qui est prévu ?

Dans l'annexe que vous nous avez distribuée, on voit le Rocher fleuri, on sait où il est localisé. Il y a trois parcelles entre les deux. Vont-elles être aussi acquises à terme, et pour quelle optique de projet ?

Au conseil municipal du 16 octobre, dans le cadre des délégations qui étaient les vôtres, nous avons ces deux ensembles avec le motif « constitution de réserve foncière en vue d'un futur projet urbain de requalification de l'avenue Gallieni ». Y a-t-il un projet urbain prévu sur l'avenue Gallieni ? Dans ce cas-là, qu'en est-il du Rocher fleuri ? Il me semble que vous vous étiez engagés à ne pas le détruire, si je fais le lien par rapport à vos précédentes déclarations.

Une autre question : quid du coût du périmètre d'attente sur l'avenue Gallieni qui datait je crois de 2015 ? Est-il arrivé à échéance ?

Dernière question par rapport à l'estimation. Je me joins à la question que posait M. DECOUT sur les deux estimations. Il y a celle au moment de la préemption, celle au moment de la vente. J'en déduis que ce que l'on nous a dit était par rapport à la vente, mais y a-t-il eu une estimation de faite au moment où il y a eu préemption par la Ville ? Peut-on nous la communiquer ?

M. le Maire : Bien sûr, nous vous communiquerons l'intégralité des documents. Il n'y a aucun problème à ce niveau-là.

Vous m'étonnerez toujours, M. RENUCCI. Je rends hommage à M. KLEIN au passage qui était très technique et qui s'attachait beaucoup à la requalification de l'avenue Gallieni. Il va y avoir un jour des projets sur cette avenue Gallieni. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons voté au mois de décembre dernier une convention avec l'EPFIF sur un zonage délimité. Ces préemptions sur des secteurs dits « de maîtrise » vont accélérer les projets, même si le périmètre d'attente n'est pas levé, dans l'attente de la fin de l'étude faite par le territoire sur la requalification. Il reste deux ateliers. Je crois que M. BAHMAD va revenir vers vous prochainement pour vous saisir avant fin mars de ces deux ateliers, de même que la population certainement par réseaux sociaux – en présentiel c'est compliqué.

Vous évoquez des parcelles. Je n'ai pas regardé mais je connais cela parfaitement. Nous nous situons à l'orée du cimetière, d'un côté la rue de l'Egalité et de l'autre côté le magasin de pompes funèbres, à un pavillon près, nous sommes dans l'épure jusqu'à l'avenue Gallieni.

Vous n'êtes pas sans savoir que la Ville a préempté pour éviter un promoteur et une opération solitaire – qui n'aurait pas pu aboutir puisque le périmètre d'attente ne permettait pas la constructibilité. La Ville a préempté le Rocher fleuri et la Caisse d'épargne.

En revanche, je ne peux pas vous laisser dire que j'ai décidé de protéger le Rocher fleuri. Jamais. Je n'ai pas souvenir de m'être engagé fermement sur le Rocher fleuri, d'ailleurs ce n'est pas connaître le Rocher fleuri. Vous en ferez un cheval de bataille, je le sais très bien, parce qu'il faut garder les

choses qui peuvent être historiques. D'abord il ne fait pas partie je pense du patrimoine remarquable de Joinville-le-Pont. Il fait partie d'un certain patrimoine historique, populaire, puisque beaucoup de Joinvillais ont fait des fêtes, ont bu des verres, ont festoyé dans cet établissement qui a connu son âge d'or, mais qui connaît aujourd'hui de grandes difficultés dans le maintien de ses murs et de ses toitures.

C'est la Ville qui vient de financer les réfections de toiture en tant que nouveau propriétaire du Rocher fleuri. Au passage, la Ville accompagne le propriétaire en lui offrant les loyers à titre d'aide dans le cadre du COVID. Le Rocher fleuri n'est plus du tout un bâtiment remarqué et remarquable. Il est historique comme nous avons eu dans la rue de Paris la gendarmerie, le café de Paris ou certaines choses. Mais vous voyez bien quand les murs tombent l'état de ces murs, la vétusté et l'insalubrité de ces bâtiments qui aujourd'hui ne sont plus destinés à accueillir du public.

Il y a un projet et il y aura des projets sur des îlots identifiés de l'avenue Gallieni. Cela prendra des années, je l'ai déjà dit lors de la campagne électorale. Nous avons un souhait de densification moins importante que la rue de Paris. Sur la rue de Paris, je ne m'exprimerai pas mais c'était autre chose : c'était porté par mon maire adjoint à la municipalité précédente. Là, nous sommes sur des densifications à R + 3, R + 4, avec beaucoup de conservation de bâti – je l'ai déjà dit plusieurs fois. Par exemple, sur cet îlot, la petite impasse située au milieu pavée, j'ai rencontré des copropriétaires plusieurs fois et j'essaie d'unir la bonne entente et la bonne humeur de ces copropriétaires afin de préserver un caractère historique. L'usine de verre est vendue, les bâtiments à côté sont vendus et les propriétaires font aussi valoir leurs droits. Vous ne pouvez pas avoir des propriétaires qui crient au loup, qui balancent lors des élections municipales des tracts ignobles à mon encontre, et qui aujourd'hui obtiennent une indemnisation supérieure à l'estimation des Domaines sans me dire merci. Vous voyez ce que je veux dire.

Aujourd'hui je suis neutre, je suis le Maire qui protège des propriétaires, les commerçants. J'ai reçu dernièrement beaucoup de propriétaires de l'avenue Gallieni qui souhaitent réaliser des opérations et être partenaires. Je les envoie tous vers l'établissement public foncier. Ce n'est pas à moi de le régler, c'est à eux de porter les opérations. Mais l'avenue Gallieni, j'insiste, ne sera pas mise par terre du jour au lendemain d'un seul coup.

L'îlot qui paraît être celui du départ de la requalification de l'avenue Gallieni sera certainement celui du Rocher fleuri. A moins qu'un autre îlot se dégage plus rapidement. J'espère avoir répondu à vos questions.

Mme Hélène DANESI : J'ai plutôt des commentaires à faire. Cette opération de revente par l'EPFIF de l'ensemble immobilier du secteur rue de l'Egalité représente la première phase des projets menés dans le cadre de la convention tripartite d'intervention foncière entre la Commune, l'EPT et l'EPFIF, qui a fait l'objet d'une délibération en octobre dernier au Conseil municipal.

A cette occasion nous avons dénoncé l'absence d'informations suffisantes au moment de la délibération pour donner un avis éclairé sur ces projets qui vont structurer la politique d'urbanisme de la Ville pour les prochaines années. Nous avons noté également un déficit d'information et de concertation dans le dispositif de gouvernance tripartite. Ces lacunes se vérifient dès ce premier projet puisque nous avons très peu de visibilité sur ce qui va advenir de cet îlot du secteur rue de l'Egalité. Ce ne sont pas, vu les conditions sanitaires actuelles, les réunions de concertation à distance reportées organisées par le territoire qui vont permettre d'améliorer les choses.

Les tractations qui ont conduit à la délibération qui nous est proposée ce soir sont particulièrement opaques. Nous ne voyons pas pourquoi la Ville a préempté en octobre dernier avec une estimation des Domaines, et revend aujourd'hui à l'EPFIF avec une autre estimation. Le vote de la convention tripartite a été retiré de l'ordre du jour du conseil du territoire le 13 octobre. Il est passé ensuite en conseil municipal le 14 octobre, et enfin au conseil du territoire le 8 décembre 2020.

Ces péripéties interrogent. En octobre dernier nous avons fait la demande de mettre en place un comité consultatif incluant les élus d'opposition, les associations et les citoyens concernés par ces projets. Je réitère cette demande.

M. le Maire : Je n'ose pas vous demander si le texte que vous venez de lire est de vous ou de vos collègues écologistes. Vous répondrez si vous voulez, Mme DANESI. C'est un travail collectif, mais

qui prône toujours l'inquiétude, la théorie du complot – si je veux être plus difficile, des choses opaques. C'est ce que vous aimez. Vous n'êtes pas des gouvernants. Vous aimez déstabiliser les gouvernants. C'est la réalité. Je vous le dis avec correction.

Je ne vois pas ce que vous pouvez reprocher à une municipalité qui pendant deux mandats s'est attachée à reprendre Joinville, sur une de ses grandes artères, avec les moyens dédiés par une Commune de 17 000 habitants, qui n'avait pas les moyens de porter deux projets. Nous sommes au temps du second projet et de la réflexion qui va prendre des années. Nous n'avons pas les moyens, à la Ville, de porter cette opération tout seuls. Nous pouvons nous adosser à des structures qui sont celles de l'EPT, par exemple sur des axes qui regroupent Fontenay et Champigny, des SPL je crois, et nous pouvions aussi nous rapprocher de l'établissement public foncier. Cela a été notre choix.

Ce qui vous dérange, c'est que cela va très vite, et c'est ce qui nous différencie. Moi je vais vite – cela vous dérange profondément – car je suis un chef d'entreprise, je suis un Maire et je n'accepterai pas, je vous le dis, les sous-entendus perpétuels de la petite lecture que vous venez de me faire.

Je crois que vous n'avez pas bien compris la préemption. La revente a été faite au prix de la préemption. C'était l'estimation au prix des Domaines – qui était, je crois, un peu en dessous sur un des terrains. Nous vous donnerons tous les chiffres, il n'y a rien à cacher. Aujourd'hui, si nous voulons accélérer, l'outil EPF n'était pas en action au mois de décembre ou d'octobre dernier. Il commençait à être en action. Il devait y avoir une convention avec l'EPT et cette convention a été effectuée je crois le 8 décembre avec l'EPT lors d'un conseil de territoire. Nous avons eu un conseil le 15 décembre qui a permis d'officialiser la convention avec l'EPFIF.

C'est ce que font beaucoup de villes autour. La fourchette de Champigny, c'est très intéressant : le maire précédent a conventionné avec l'EPFIF. Il n'y a pas de théorie de complot, de concertation. On peut concerter, on a concerté déjà. Avec le territoire il y a eu des réunions auxquelles certains d'entre vous ont participé et je les en remercie. Souvent les gens ne participent pas et préfèrent râler. Ils ont participé, il y a eu des ateliers auxquels je n'ai pas participé. C'était mon maire adjoint qui y participait, M. Jean-Jacques GRESSIER. A nouveau, j'ai vraiment une pensée pour lui. Il vous laissait parler.

Il n'y a pas besoin d'avoir des élections pour comprendre que les Joinvillais ne veulent pas de densification sur le bas de Joinville et que les Joinvillais veulent que nous préservions un certain bâti, ou que nous réorientions un certain bâti différemment du haut de Joinville. Je l'ai entendu, vous l'avez entendu, nous l'avons tous entendu. Je pense que nous portons pratiquement tous le même projet mais cela vous dérange.

Pour vous, il est urgent d'attendre les prochaines élections départementales, etc. J'adore l'écologie. D'abord vous n'en avez pas le monopole. Ensuite, quelque part vous aimez ralentir les choses et inquiéter les gens.

Vous nous faites le coup de la 5G, le Maire, etc. Vous nous ferez le coup demain du point G de l'avenue Gallieni. Vous êtes des agitateurs publics, je vous écoute, je vous respecte. Simplement vous n'avez pas le droit de mentir aux Joinvillais et nous répondrons aimablement avec les élus, sur les marchés s'il le faut, à vos propos que je considère très limite et qui ne viennent pas de vous. D'ailleurs, j'aimerais plutôt que les personnes qui écrivent cela se citent, si un jour nous voulons entreprendre certaines opérations à leur encontre.

C'est transparent, l'avenue Gallieni. Je ne vois pas. Nous avons fait une enquête avec le territoire. Vous avez approuvé l'EPFIF. Aujourd'hui, la Ville n'a pas de foncier sur le bas de Joinville. Il faut connaître le dossier. C'est très différent du haut de Joinville. Vous préférez continuer. Vous êtes-vous promenée derrière le Rocher fleuri, Mme DANESI ? Vous êtes Joinvillaise, élue, vous devriez connaître. Vous êtes-vous promenée au bout de l'avenue des Platanes pour voir ce bâtiment qui s'effondre ? Vous êtes-vous promenée – c'est pareil dans la rue de Paris – à l'arrière des bâtiments ? C'est une autre époque, un autre siècle.

Aujourd'hui il faut être moderne. C'est l'occasion de passer sur des constructions plus adaptées à une écologie souhaitée par tous, mais vos propos, je trouve, sont assez déplacés. Je vous le dis, nous ne serons pas fâchés. Nous nous saluerons toujours mais vous ne cherchez pas à gouverner, vous cherchez à diviser. Je vous laisse répondre, vous avez le droit.

Mme Hélène DANESI : Je ne suis pas en train de vouloir retarder à tout prix tous les projets. Je ne suis pas du tout dans cette optique. C'est la deuxième fois que je demande de mettre en place un comité consultatif ad hoc dans la mesure où ce projet Gallieni va s'étaler sur plusieurs années. Il va y avoir plusieurs épisodes, des péripéties, etc. Il est important justement que le maximum de parties prenantes soit autour de la table pour pouvoir en discuter de manière sereine. C'est tout ce que je demande : qu'il y ait plus d'informations.

M. le Maire : Vous êtes la bienvenue dans le tour de table. Il n'y a aucun problème : je suis très serein sur le devenir de cette avenue et surtout je serai très transparent. Vous aurez les réponses sur ce qui se passe. Bienvenue à tout le monde. Aujourd'hui sur l'avenue Gallieni, tous les opérateurs de France et de Navarre se précipitent ; sauf qu'avec l'arrivée de l'EPFIF, tout le monde sait que nous avons un modérateur des bases, des prix du foncier. Si vous préférez la spéculation pour construire des logements qui ne soient pas en adéquation avec la qualité, qui soient des logements sociaux ou de faible qualité, je préfère la modération des prix du foncier de l'avenue Gallieni afin d'avoir de très belles opérations pour le social, pour le privé. Même dans le social on mérite de belles opérations, je crois qu'avec Mme Chantal DURAND nous l'avons déjà prouvé plusieurs fois. C'est ce qui nous oppose.

M. Guillaume LEVANNIER : Bonsoir à tous. Pour aller dans le sens de M. le Maire, la concertation a été relancée avec l'EPT. Deux ateliers sont prévus fin mars. Nous allons voir avec la situation sanitaire comment les organiser au mieux. Les résultats et les conclusions seront présentés à tous les Joinvillais et nous déciderons avec tous les Joinvillais d'un plan précis et choisi par M. le Maire.

M. Tony RENUCCI : Juste une petite remarque – je n'ai pas pu finir tout à l'heure mais j'ai laissé la parole, il n'y a pas de souci. Nous voterons contre cette délibération. Nous n'avons pas suffisamment de visibilité sur le projet envisagé ; et surtout, voter pour serait une façon de donner quitus sur une politique urbanistique que nous ne connaissons pas encore sur le bas de Joinville. Elle n'est pas encore faite, mais au regard de ce que nous avons vu sur le haut nous pouvons avoir des craintes.

Vous dites que j'en ferai un cheval de bataille : ce n'était absolument pas l'objet de la question. D'ailleurs, vous avez répondu après trois minutes d'explications sur le R + 3, R + 4. Cela répond à ce que je demandais, mais vous m'étonnerez aussi toujours à m'attribuer des chevaux de bataille que je n'ai pas moi-même mentionnés. Je crois que vous suivez suffisamment mon actualité pour savoir lesquels ils sont.

M. le Maire : Vous m'étonnerez sur le fait que vous soyez chef d'une liste d'opposition qui ne soit pas au courant des sujets, que vous collez en fonction de l'actualité sans avoir la profondeur du sujet. Je veux bien vous aider, M. RENUCCI. M. KLEIN avait cette technicité, c'est vrai. Je lui rends hommage là-dessus. Vous ne l'avez peut-être pas, ce n'est pas anormal, cela peut se comprendre. Chacun sa spécialité. Mais quand je vous écoute, j'ai l'impression que vous arrivez sur la planète Joinville et que vous vous rendez compte que la municipalité a des projets environnementaux, sociaux, des projets sur lesquels ils ont été élus. Vous-même, vous vous attribuez avant des délibérations régulièrement sur votre compte...

Vous ne m'écoutez pas, ce n'est pas grave, ce n'est pas filmé, c'est dommage pour les Joinvillais car on écoute les choses et l'on regarde l'interlocuteur. Cela s'appelle des marques de politesse, M. RENUCCI.

Vous vous attribuez beaucoup de choses qui n'ont pas encore été forcément votées dans des conseils d'administration. Nous en parlerons peut-être tout à l'heure sur autre sujet au CCAS. Dont acte. Je ne suis pas contre vous donner des informations.

Vous avez posé des questions sur des valorisations et autres, nous allons tout vous donner, y compris s'il faut les actes notariés. Vous allez enquêter sur le notaire, allez-y, cela vous occupe, pendant ce temps nous travaillons au service des Joinvillais, pour les Joinvillais, et surtout pour le vivre ensemble joinvillais. Je vous laisse répondre : vous aimez bien avoir le dernier mot, je vous le laisse.

M. Tony RENUCCI : Je me permets de répondre sur la petite insinuation que vous faites sur les délibérations du CCAS. Je suis ravi que vous en ayez parlé, que cette délibération ait lieu, d'avoir eu cette discussion avec Mme DURAND, de lui avoir soumis l'idée, je suis ravi qu'elle m'ait répondu au téléphone en me disant : « Nous ne mettrons pas en place cette mesure. », pour des raisons qui vous

appartiennent, et j'ai été ravi de la trouver à l'ordre du jour du CCAS de vendredi.

Je suis ravi que les jeunes Joinvillais puissent profiter de cette aide. Je ne m'en attribue absolument pas l'exécution. Je ne suis pas décisionnaire mais je suis ravi d'avoir soumis cette idée avec mon groupe JAJI et d'avoir fait en sorte qu'elle vous soit arrivée dans les oreilles. Après je ne répondrai plus car cela ne m'intéresse pas d'être dans un débat à deux, dans une assemblée où nous sommes 33.

M. le Maire : Il ne faut pas fuir le débat. C'est loin de la délibération mais ce n'est pas la première fois que cela arrive. Vous annoncez sur un compte Instagram que grâce à vous, lors du conseil d'administration du CCAS de vendredi prochain, les Joinvillais de moins de 25 ans obtiendront 100 euros. C'est extraordinaire ! Ce ne sont pas de tout les conditions d'attribution de ces 100 euros. Vous l'entendrez lors du conseil d'administration. Ce qui fait qu'aujourd'hui on prend des coups de fil de jeunes qui pensent avoir 100 euros car ils ont moins de 25 ans. Cela ne se passe pas comme cela, l'argent communal ne se distribue pas à la volée, Monsieur. C'est la différence entre l'entreprise et le socialisme.

Vous êtes arrivé masqué aux élections, dans l'ultragénérosité, avec de l'argent que vous n'avez pas et que vous ne contrôlez pas. Je serai présent au conseil d'administration et je vous rappellerai les choses, notamment ce que la Région a mis en place avec des budgets maîtrisés. En ce qui concerne votre remarque, il est louable d'aider les jeunes bien évidemment, mais cela ne vient pas de vous. C'était déjà en préétude auprès des services et vous vous attribuez des choses comme à l'habitude, sans participer. Vous avez une sorte de nombrilisme assez développé, monsieur.

Mme Chantal DURAND : Sur cette délibération du conseil d'administration de la MSE, je voudrais apporter une petite précision. C'est important pour toute l'assemblée : nous avons parlé ensemble au téléphone d'une aide destinée aux étudiants. Je vous ai répondu, Tony, que nous étions déjà en cours d'aide, puisque par la commission permanente les étudiants peuvent venir nous consulter. Et je vous ai dit que nous ne mettrions pas un budget spécifique.

Il se fait que nous avons changé d'opinion, et qu'effectivement nous mettons un budget spécifique en place. Mais pour l'instant nous n'avons toujours pas de demande des étudiants. C'est la raison pour laquelle nous avons mis ce budget en place et nous allons faire ces délibérations.

Je dirais simplement que c'est un peu dommage de faire un post sur Instagram avant qu'une délibération soit rendue. Vous êtes membre du conseil d'administration et dans ce conseil vous tenez bien votre place, il n'y a aucun problème. Simplement, Tony, vous n'êtes pas tout seul et l'administration a travaillé sur le sujet.

M. le Maire : C'est ce que j'avais oublié de dire. Au-delà de l'administration, quelque part c'est flouer, pour les administrateurs, une décision qui n'est encore pas prise.

Je vous propose de repartir sur le vote de la revente du secteur immobilier de l'Egalité. S'il n'y a plus de question, nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. Bien évidemment, les services ont noté vos questions, M. DECOUT. Nous essaierons de répondre rapidement et de lever les interrogations.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article unique : Approuve le projet d'acte de vente entre la commune et l'EPFIF et autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer l'acte de vente et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

Pour : (24)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (5)

Madame Hélène DANESI (EELV Joinville Autrement), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (4)

Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

11 . Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation du marché de restauration collective de la ville et du CCAS et au portage des repas à domicile

Mme Virginie TOLLARD : Bonsoir à tous. C'est une délibération qui nous demande d'approuver une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS, à la fois pour le marché de restauration et le portage des repas à domicile.

Mes chers collègues, le marché de restauration municipale doit être renouvelé le 27 juillet 2021. Les besoins en matière de restauration scolaire concernent à la fois la commune de Joinville-le-Pont et le centre communal d'action sociale. Il est donc envisagé de constituer un groupement de commandes entre ces deux parties afin de mutualiser la procédure de passation du marché, de réaliser des économies d'échelle, et d'avoir, nous l'espérons, un prestataire d'abord, et un prestataire unique ensuite.

La convention que je vous propose d'approuver organise les modalités de fonctionnement du groupement de commandes. Elle prévoit que la Commune sera le coordonnateur du groupement. En conséquence, je vous demande de bien vouloir approuver le projet de convention de constitution de ce groupement de commandes entre la Commune et le CCAS, préciser que la Commune sera le coordonnateur du groupement de commandes, et autoriser le Maire ici présent à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes. Avez-vous des questions ?

M. Maxence GEORGEAUD : Bonsoir Mme TOLLARD. Je souhaiterais savoir s'il est possible d'obtenir l'ensemble des documents et pièces relatifs à l'appel d'offres à venir, d'une part, et d'autre part si en tant qu'élus d'opposition nous pourrions participer à l'élaboration du cahier des charges et dans une certaine mesure que des représentants des fédérations de parents d'élèves participent à cette élaboration, de façon à avoir une commission le plus large et le plus riche possible. Merci.

Mme Virginie TOLLARD : Je vais commencer par la question 3. En commission enfance nous vous avons expliqué que les fédérations de parents d'élèves ont pris le temps de venir lundi 8 février, M. le Maire le disait tout à l'heure, pour travailler cet appel d'offres et ce cahier des charges avec notre

assistant maître d'ouvrage lundi 8 février. Les fédérations sont déjà dans la boucle et travaillent. Je félicite l'engagement des quatre fédérations (dont une s'est ajoutée) depuis 12 ans : ils nous aident, pour le dernier marché c'était le cas aussi.

Ils participent quelque part, déjà, à l'élaboration du cahier des charges puisqu'ils ont fait des propositions. Nous avons été élus aussi pour cela la majorité, pour mettre en place ce cahier des charges. Quelque part nous les représentons tous.

Il n'est pas prévu, que je sache – à moins que M. le Maire me dise le contraire – de vous passer l'appel d'offres ou le cahier des charges d'ici sa parution mi-mars.

M. le Maire : Il sera consultable publiquement.

Mme Virginie TOLLARD : Il sera consultable une fois rédigé.

M. Maxence GEORGEAUD : Excusez-moi : s'il est consultable une fois rédigé, qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie qu'il est entériné, que l'on ne peut pas revenir dessus ?

Mme Virginie TOLLARD : Sans me tromper vis-à-vis des juristes qui sont à ma droite, une fois qu'il est entériné pour mi-mars et à disposition pour que les entreprises puissent candidater, il ne sera pas modifiable. Il est en cours d'élaboration donc modifiable maintenant.

M. Maxence GEORGEAUD : Auquel cas, pourquoi n'y avons-nous pas accès maintenant ?

Mme Virginie TOLLARD : C'est pour cela qu'ils sont consultables pour les représentants des fédérations de parents d'élèves. Ce sont eux qui ont travaillé dessus – pas forcément les élus de l'opposition que vous représentez. C'est cela que vous laissez entendre, je pense.

M. le Maire : Vous êtes représenté, M. GEORGEAUD, par les fédérations avec Trait d'union. Je pense que vous avez sur les bancs de Trait d'union des personnes qui peuvent vous remonter les choses. Si vous n'avez pas été élu dans la commission d'appel d'offres, je n'y peux rien. C'est la démocratie. C'est terrible, je comprends votre frustration.

Non seulement nous n'avons rien à cacher mais nous mettrons en ligne les documents qu'il faut, en temps voulu. Cela ne vous empêche pas, si vous le souhaitez, de faire une liste de choses que vous souhaiteriez intégrer à la réflexion. Vous êtes élu, vous avez le droit de nous faire des propositions. Elles seront les bienvenues.

Ce n'est pas parce que vous aurez fait des propositions, si elles sont retenues, que ce sera grâce à vous. C'est collectif, notre travail. C'est cela la difficulté, ce que j'expliquais à M. RENUCCI. Souvent c'est grâce à vous, dès que vous écrivez quelque chose. Il faut que nous ayons une sorte de gentlemen agreement qui fait que comme vous n'êtes pas à la commission d'appels d'offres, vos propositions, vos réflexions sont les bienvenues. Votre fédération de parents d'élèves, Trait d'union, fait un très bon travail ; nous avons de très bons rapports avec Mme Murielle VILLETTE et Virginie. Raccrochez-vous à eux, c'est utile.

Mme Virginie TOLLARD : A la commission enfance vous aviez pris la parole en questions diverses ; vous étiez en lien avec ce que les parents nous ont proposé hier. C'est pour vous un moyen de participer à l'élaboration de ce cahier des charges.

M. le Maire a raison : vous pouvez aussi nous envoyer un petit message, un petit mail pour en débattre, ou peut-être me téléphoner. Je suis ouverte aussi aux propositions que vous pouvez apporter. Mais nous ne pouvons pas multiplier, comme dit M. DOSNE, les commissions, les consultations. Nous ne nous en sortons plus. Nous avons été élus pour cette charge et cela s'est toujours très bien passé, y compris pour le dernier appel d'offres. Les parents sont satisfaits, dans l'ensemble, de ce qui a été proposé et mis dans l'assiette des enfants, et aussi pour les prestations du CCAS.

M. le Maire : Je pense que le dernier marché attribué était intéressant. Nous sommes arrivés sur un objectif de 55 % de bio, nous étions assez précurseurs, j'ai de bons retours des établissements et des écoles, des enfants qui sont visiblement satisfaits, nous avons rarement une difficulté avec les

parents.

Nous entendons bien les nouvelles demandes qui sont des plats végétariens, des circuits encore plus courts, par rapport à la Seine-et-Marne, au Val-de-Marne, à l'agriculture responsable locale. Je pense que M. Guillaume LEVANNIER interviendra beaucoup sur ces sujets-là avec les commissions pour apporter son expertise, mais nous allons améliorer.

Nous avons pris l'engagement de campagne d'aller vers une forme de 100 % bio mais nous savons bien que c'est très complexe, il s'agit d'être toujours dans l'amélioration. Aujourd'hui vous avez une agriculture responsable, éthique, vous avez des choses. En fonction de cela nous nous adapterons, et nous sommes preneurs d'évolutions et de souhaits de notre opposition.

Vous pouvez nous écrire simplement et faire remonter cela aux fédérations qui le remonteront de votre part. Nous saurons très bien d'où cela vient, il n'y a pas de sujet.

Mais il y a deux objectifs dans le marché de restauration scolaire : un maintien des prix, faire attention à ce qu'il n'y ait pas une envolée des tarifs pour les enfants et les familles car nous vivons une époque difficile, particulière ; et une réflexion que nous devons engager sur les quotients familiaux – nous en avons déjà parlé, c'est un vieux serpent de mer.

Je ne vais pas revenir sur l'histoire. Nous avons failli y revenir lors du précédent mandat, nous n'avons pas trouvé l'accord au sein de notre majorité. Dont acte, c'est la démocratie. Mais il faut aussi se reposer la question du taux d'effort et de la solidarité, sans que nous arrivions à un extrême dans l'effort pour des classes moyennes qui sont déjà fortement sollicitées par les impositions, par beaucoup de choses. Cela fait partie de la politique globale. On a beau dire que l'on n'augmente pas nos taux d'impôts localement : il suffit de voir les feuilles pour comprendre que le département, la MGP font péter les compteurs.

Nous devons être vigilants et attentifs à des tarifs acceptables pour notre population. Nous sommes très bas. Allez voir à Saint-Maur combien coûte un repas. Aujourd'hui nous sommes en train d'écrire tout cela. Virginie s'y est attachée avec les services, Guillaume y participe, Brahim peut-être aussi, les élus de la majorité qui le veulent. Il y a des commissions d'appel d'offres, vous n'y êtes plus, je suis désolé mais écrivez-nous. Il n'y a pas de sujet.

Mme Virginie TOLLARD : Je voudrais finir en disant que les parents ont raison de s'intéresser à la qualité de ce qu'il y a dans l'assiette, autour de marqueurs durables – cela semble important –, et à la lutte contre le gaspillage en général. M. le Maire a raison de parler de quotient familial, ce qui permettra à tous de venir manger dans nos restaurants.

Mme Chantal DURAND : Je ne vais pas parler du contrat de restauration scolaire mais comme le CCAS est également partie prenante, je voulais apporter juste un témoignage. Je vais me retourner vers M. TAGNON qui pourra peut-être conforter ce témoignage : les repas dont bénéficient nos seniors sont parfaitement équilibrés et à faibles prix. Nous avons des retours vraiment très positifs. Jérôme, peut-être veux-tu ajouter quelque chose ?

M. Jérôme TAGNON : Je confirme ce que tu dis, Chantal, concernant les repas qui participent – surtout dans des périodes que l'on sait compliquées – aussi pour ces personnes-là à leur bien-vivre. C'est un élément très important qui se doit d'être contrôlé et amélioré sans cesse.

M. le Maire : Nous passons au vote s'il n'y a plus de question.

Mme Virginie TOLLARD : Avez-vous des questions ? Merci beaucoup. Qui est contre ? Non. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-

PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation du marché de restauration collective de la ville et du CCAS et au portage des repas à domicile à conclure entre le Centre Communal d'Action Sociale et la commune de Joinville-le-Pont.

Article 2 : Précise que la commune sera le coordonnateur du groupement de commandes.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer la convention ainsi que les actes y afférents et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

12 . Modification du règlement de fonctionnement unique des établissements d'accueil du jeune enfant de Joinville-le-Pont

Mme Liliane REUSCHLEIN : Les crèches disposent d'un règlement de fonctionnement qui doit de temps en temps être modifié. C'est le cas en ce moment, compte tenu des situations un peu particulières que nous vivons à cause de la COVID-19 et plus particulièrement de la mise en place plutôt importante du télétravail.

Nous vous demandons donc de voter la modification des articles 7 et 8 dans ce règlement tout simplement car nous avons été amenés à constater qu'en période de télétravail, il y avait eu à un moment quelques « abus » – ce n'est peut-être pas le terme : quelques petits débordements – de familles qui demandaient beaucoup, souvent, et d'une semaine à l'autre, que les contrats de présence des enfants dans les crèches soient modifiés, entraînant ainsi bien évidemment un travail supplémentaire de l'administration et évidemment une perte financière, tant au niveau de la facturation à destination des familles que de la compensation par les caisses d'allocations familiales.

Toutefois, de façon à ne pas être trop rigoureux et trop sévères avec les familles, nous vous proposons de limiter à deux fois ces changements pour convenances personnelles, étant entendu que pour le reste qui serait des changements de situation familiale et professionnelle, il n'y a pas de changement, pas de limitation : dans ce cas-là, un nouveau taux de participation pourrait être calculé.

Cette délibération a reçu un avis favorable à la commission enfance et jeunesse le 1er février 2021. Avez-vous des questions avant que nous passions au vote ? Qui est pour ? Merci. Personne n'est contre ? Très bien.

M. le Maire : Merci Liliane pour l'unanimité.

Tous les points ont tous été abordés, c'était un conseil assez court. Nous allons passer aux questions orales, Mme DANESI.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve le nouveau règlement de fonctionnement unique des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant de Joinville-le-Pont qui tient compte des modifications suivantes :

- la première phrase du second paragraphe de l'article 7 est supprimée et remplacée par le texte suivant :

En cas de changement de situation familiale ou professionnelle en cours d'année scolaire (chômage, changement d'employeur ou modification du contrat de travail), il est possible de revoir le contrat d'accueil, sous réserve de l'accord de la Directrice et dans le cadre des conditions de fonctionnement de l'établissement et de son agrément. Le contrat pourra également être revu pour convenance personnelle mais uniquement deux fois par an, toujours sous réserve de l'accord de la Directrice et dans le cadre des conditions de fonctionnement de l'établissement et de son agrément.

- le troisième paragraphe de l'article article 8 est supprimé et remplacé par le texte suivant :

Il est actualisé au début de chaque année civile et renouvelé à chaque rentrée des crèches, fin août ou début septembre.

Il est révisable à l'initiative de la Ville ou des familles en cas de changement de situation familiale ou professionnelle (chômage, changement d'employeur ou modification du contrat de travail) ou pour convenance personnelle. Le contrat ne pourra être modifié pour convenance personnelle que 2 fois par an.

La demande de modification de contrat devra être faite avant le 15 du mois pour une application au 1^{er} du mois suivant. Dans tous les cas, la modification entraîne la signature d'un nouveau contrat et la révision du droit à congés en fonction des congés déjà pris.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente décision.

QUESTIONS ORALES

Question n°1 de Madame Hélène DANESI – Non inscrit- EELV

La convention portant sur le boni de liquidation de l'OPH de Joinville-le-Pont à Logirep a été approuvée lors du dernier conseil municipal du 15 décembre 2020.

Un des projets présentés, la construction d'un immeuble de 59 logements sur l'espace vert de la résidence Viaduc a suscité à juste titre des protestations de la part des riverains, qui ont permis d'obtenir de votre part l'engagement de faire retirer ce projet par Logirep. Vous avez réitéré cet engagement lors de la Commission transition écologique, urbanisme et mobilités le 28 janvier dernier.

Par ailleurs, un autre projet à Champigny concernant la création d'un nouveau siège social pour les Compagnons du Tour de France est semble-t-il définitivement annulé.

Compte tenu de ces nouveaux éléments, pourriez-vous nous faire un état des lieux concernant l'ensemble du projet révisé, donner une information complète et officielle aux riverains de Viaduc, mais aussi à l'ensemble des Joinvillais, et enfin mettre le nouveau projet en débat par une délibération au conseil municipal ?

Réponse de Monsieur Olivier DOSNE

Madame Danesi, Madame la conseillère municipale,

Je vous informe avoir officiellement saisi et écrit à l'ensemble des riverains de la résidence Viaduc, comme vous me le demandez, pour leur indiquer qu'à ma demande le bailleur Logirep, qui avait fait valoir ses droits à construire dans le cadre du boni de liquidation dans un pack global, a retiré finalement le projet, à notre demande puisqu'il y avait un espace vert notoire. Je vous rappelle que nous avons eu un débat, que beaucoup ont voté quelque part le pack global de ce boni de liquidation qui était engagé depuis de nombreuses années mais que vous-même, à juste titre, vous aviez voté contre, je crois me rappeler de ça par rapport à l'espace vert. Donc je souhaiterais qu'on aille plus loin d'ailleurs dans la protection de cet espace vert dans le cadre du PLUI, que nous puissions protéger définitivement cet espace vert. Comme nous l'avons fait lors des toilettes de 2019 sur plusieurs quartiers ou par exemple la maison du gardien du Barrage, la Pointe Alfroi, la maison du recteur d'académie, quelques points verts de la commune ont été protégés. Ça c'est mon engagement par rapport au futur PLUI.

Concernant le projet que vous évoquez, les Compagnons du Tour de France, le projet est effectivement annulé. Vous n'êtes pas sans savoir que je rencontre régulièrement Laurent Jeanne à la région ou à l'EPT lors de nos réunions. Laurent Jeanne m'a saisi d'une nouvelle demande concernant la résidence Langevin, qui se trouve à la fourchette du côté Champigny/Polangis et doit subir une réhabilitation ou une démolition reconstruction, je n'en sais pas plus. Il me demande une participation du boni de liquidation de la ville et m'a fait part, il y a quelques heures, du fait que les Compagnons du Tour de France souhaitaient quand même rester sur un autre projet sur Champigny donc affaire à suivre. Et nous débattons et nous voterons en temps et en heure l'excédent de ce boni de liquidation et puis éventuellement ses modifications. Sachez que nous avons saisi la DRIHL sur ces demandes.

* * *
*

Question n°2 de Monsieur Maxence GEORGEAUD - Groupe JAJI

Plusieurs parents d'élèves nous remontent des informations inquiétantes sur le non-remplacement d'enseignants dans les établissements scolaires de Joinville-le-Pont.

Au collège Charcot :

- certains élèves n'ont pas eu de cours d'anglais en présentiel depuis les vacances scolaires,
- le professeur de maths remplaçant ne reste pas,
- et les élèves n'ont pas de professeurs pour la technologie, l'art plastique et la musique.

A l'école maternelle Polangis, depuis le 14 janvier, trois maîtresses étaient absentes et une seule a été remplacée.

Il semblerait qu'il y ait aussi des difficultés à l'école du Parangon.

Les associations de parents d'élèves nous ont indiqué être en discussion avec les services de l'Inspection de l'Éducation Nationale, qui ont informé qu'il n'y a pas de personnel remplaçant disponible actuellement.

Elles ont également lancé une pétition à destination du recteur de l'Académie de Créteil pour exiger le remplacement des enseignants manquants sur l'ensemble des établissements scolaires de notre ville.

Notre question est donc la suivante : Madame la Maire adjointe, pourriez-vous nous adresser un état des lieux précis des professeurs manquants sur l'ensemble des établissements scolaires joinvillais, ainsi que sur l'issue des échanges avec les services de l'Académie de Créteil à ce sujet ?

Réponse de Madame Virginie TOLLARD

Merci Monsieur le conseiller municipal,

La ville de Joinville-le-Pont suit avec beaucoup d'attention les situations de non-remplacement des enseignants au sein des établissements scolaires joinvillais malgré que cela ne soit pas une compétence communale. Les directeurs d'école n'ont, d'ailleurs, pas à nous faire part de l'absentéisme des professeurs. L'Inspection académique met en place du personnel de

remplacement, quand cela est possible le matin ou par anticipation.

Concernant l'école maternelle Polangis, nous partageons les inquiétudes exprimées par les parents d'élèves et c'est pourquoi Monsieur le Maire a officiellement sollicité le recteur de l'Académie de Créteil ainsi que la directrice académique des services de l'Éducation Nationale pour demander le remplacement des professeurs absents dans les meilleurs délais. Néanmoins, nous n'avons pas de retour de leur part pour le moment.

Nous suivons également avec attention les situations à l'école du Parangon ainsi qu'au collège Charcot. Vous vous doutez bien que nous ne sommes pas la seule ville touchée par le non-remplacement chronique des enseignants. En effet, l'épidémie de Covid-19 semble accentuer les difficultés pour remplacer les enseignants absents de l'Académie de Créteil, qui semble pourtant particulièrement touchée.

Nous le déplorons tous et d'ailleurs vous aussi Monsieur le conseiller municipal et les parents d'élèves aussi mais on sait qu'une campagne de recrutement, par l'Éducation Nationale, de contractuels, est lancée. Et nous appelons le gouvernement à agir pour permettre une continuité pédagogique efficace au bénéfice des enfants.

Question n°3 de Monsieur Tony RENUCCI - Groupe JAJI

Les pannes d'ascenseur sont répétitives dans les résidences HLM de la ville, notamment à Barbusse Espérance. Récemment, de nouveaux incidents se sont produits à Barbusse dans les deux ascenseurs du bâtiment B, qui comporte 15 étages.

Parmi les habitants, la révolte gronde contre les pannes d'ascenseur à répétition, qui rendent la vie impossible aux locataires HLM, notamment handicapés, seniors et personnes avec des enfants en bas âge.

Nous ne pouvons pas accepter que les habitants s'accoutument à ces pannes comme à une simple contrainte quotidienne, qui renforce leur isolement, en pleine crise sanitaire.

Pour rappel, la liberté de se mouvoir librement est garantie par la Constitution.

Pour rappel, sur le plan juridique, la sécurité, le contrôle et l'entretien d'un ascenseur dans un immeuble incombent au propriétaire.

Notre question est donc la suivante : Monsieur le Premier Adjoint, que comptez-vous faire pour imposer à Logirep une obligation d'entretien de ces ascenseurs ?

Réponse de Monsieur Francis SELLAM

Bonsoir,

Une réponse en deux parties, une qui résume les activités et les actions de Logirep et l'autre celles de la ville de Joinville-le-Pont. L'entretien de ce type d'appareil est bien sûr obligatoire. Il y a un contrat qui est mis en place sur le parc des ascenseurs. De plus, il y a un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage tiers, qui œuvre avec surveillance du prestataire en charge de l'entretien, qui permet de faire l'entretien, le conseil et bien sûr le contrôle des installations. Et pour finir, il y a un opérateur tiers qui permet de savoir la fréquence des pannes et des entretiens réalisés. Logirep opère donc avec trois prestataires différents sur le parc des ascenseurs de Joinville et des autres communes bien sûr. Lorsqu'un ascenseur est en panne, le gardien appelle directement le prestataire or le week-end aucun des habitants ne se mobilise pour appeler soit le prestataire soit l'astreinte. Le seul ascenseur en panne actuellement est un ascenseur de la résidence Barbusse dont les portes de cabine ont été vandalisées une fois de plus. Plusieurs semaines sont, à chaque fois, nécessaires à la fabrication qui coûte un peu près 9000 euros pour les remplacer. Ce qui est à la charge de Logirep.

Concernant la ville de Joinville-le-Pont, nous partageons la pleine nécessité que les habitants des résidences sociales de la ville bénéficient d'ascenseurs en état de fonctionnement.

Nous déplorons évidemment les pannes et le vandalisme et nous exigeons du bailleur Logirep que celles-ci soient réparées dans les meilleurs délais. De plus, lorsque des pannes surviennent, nous veillons à ce que Logirep mette à disposition des « porteurs » afin d'aider les habitants à surmonter celles-ci.

Comme votre question l'indique, le contrôle et l'entretien d'un ascenseur incombent au propriétaire et nous exigeons, à chaque fois, que Logirep agisse en ce sens en sa qualité de propriétaire.

Question n°4 de Monsieur Jean-François CLAIR - Groupe JAJI

Lors du conseil municipal du 15 décembre 2020, le conseil municipal a voté l'adoption d'une convention d'affectation de l'excédent de liquidation de l'office public de l'habitat de Joinville-le-Pont.

Cette convention prévoyait notamment la construction de 59 logements sociaux sur les terrains disponibles de la résidence Voisin.

Nous avons appris via une lettre de Mme Bernadette Philippot à l'ensemble des résidents concernés que le projet avait été abandonné, suite à une rencontre qu'elle a eue avec vous.

Notre question est la suivante : Monsieur le Maire, où prévoyez-vous de réaffecter ces 59 logements sociaux ?

Réponse de Monsieur Olivier DOSNE

Monsieur Clair, Monsieur le conseiller municipal,

Je crois avoir apporté déjà une réponse à Madame Danesi. Je travaille à de nouvelles opportunités, bien sûr, qui nous permettront de poursuivre la construction de logements sociaux. Je vous informerai. Mais je voulais profiter de cette question pour vous rappeler que Joinville avec les projets en cours sur les logements sociaux, notamment sur la station ESSO avec l'arrivée d'un CHU qui permettra d'héberger des personnes à la rue, des étudiants et des sportifs de l'INSEP, une centaine d'appartements, 70 appartements pour le lycée Berthelot et la Fédération Française de Squash vont contribuer à passer la barre des 25 % de logements sociaux. Donc, il n'y a pas d'urgence à, bien sûr, construire des logements sociaux mais vous savez mon attention sur ce sujet et notamment sur l'accession à la propriété. Bien évidemment, il fallait retirer ce projet mais à l'occasion d'autres opérations, nous porterons l'attention de Logirep sur d'autres opérations dans les mois futurs peut-être sur l'avenue Gallieni, peut-être ailleurs, en fonction des opportunités que nous n'avons pas forcément aujourd'hui. Mais nous respectons la loi SRU.

Question n°5 de Madame Sylvie MERCIER– Groupe JAJI

Mes chers collègues, Monsieur le Maire,

C'est une question adressée à Guillaume Levannier, notre conseiller municipal délégué au développement durable.

Dans le cadre du plan de relance, le Ministère de l'Agriculture a lancé le 25 janvier 2021 un appel à projets jardins partagés.

Il vise à développer les circuits courts à travers des jardins associatifs ou l'agriculture urbaine.

Les collectivités peuvent y participer et nous sommes partants pour saisir cette opportunité, y compris en associant les associations joinvillaises très impliquées sur ces sujets-là.

Notre question est la suivante : Monsieur le conseiller municipal délégué, notre ville va-t-elle s'emparer du sujet en postulant à cet appel à projets et sur quels terrains pourrait-on imaginer ces projets ?

Réponse de Monsieur Guillaume LEVANNIER

Madame la conseillère municipale,

« Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde. » comme disait l'autre. Permettez-moi donc de préciser les conditions de l'aide que vous évoquez de manière particulièrement évasive et imprécise car toute initiative, même de l'Etat, doit être correctement nommée.

Afin de redresser durablement l'économie française, un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros a été déployé par le gouvernement autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Dans ce cadre, 17 millions d'euros du volet agriculture ont été alloués au soutien de jardins partagés et collectifs. Accessibles par des appels à projets départementaux, ces aides financières sont mobilisables sur l'ensemble du territoire français. Les appels à projets ont été lancés mi-janvier dans les préfectures. Les dossiers peuvent être déposés par les associations, les collectivités territoriales (et leurs groupements) ainsi que par les bailleurs sociaux.

Dans quel cadre s'exercent ces aides ? Le site du Ministère de l'Agriculture nous informe que « tout en visant la production de produits consommables par les habitants, les projets attendus doivent répondre aux enjeux du développement durable, de transition agroécologique et climatique, d'alimentation et de biodiversité. La participation des habitants à la vie du jardin et la gestion du site sont aussi attendus. »

Par ailleurs, je tiens à préciser un amalgame dans votre question : un jardin partagé s'inscrit dans le cadre des circuits locaux ou de proximité davantage que dans celui des circuits courts.

Revenons désormais à Joinville-le-Pont. L'association Joinville les près, que je souhaite ici saluer, a été constituée en 2019 afin de promouvoir l'agriculture urbaine et les initiatives en faveur de la biodiversité au sein de notre ville. En décembre dernier, cette association m'a contacté avec un projet particulièrement sérieux, ambitieux et fédérateur pour les Joinvillais. Nous avons travaillé ensemble, et nous continuons à avancer, en vue d'une réalisation rapide dans l'intérêt de tous. Concrètement, il s'agit de pouvoir exploiter et mettre en valeur la place Bergisch Gladbach en vue d'y installer, à l'année, un potager urbain sous forme de jardin partagé.

Deux réunions de travail ont eu lieu avec l'association en décembre pour cerner le projet, trois autres se sont tenues en mairie pour définir les mesures à mettre en œuvre ; les services techniques travaillent actuellement à :

- Finaliser la charte d'occupation des terrains par l'association, sans entrave ni quelconque rémunération exorbitante,
- Agrandir la place, afin de désimperméabiliser une partie de l'espace et, ainsi, offrir à l'association l'espace le plus à-même pour réaliser un projet ambitieux et raisonnable,
- Intégrer ce projet dans une réflexion plus large, que je vous présenterai lors d'un autre conseil municipal.

Cet appel à projets a été identifié par notre ville et nous attendons sa déclinaison concrète par le département afin d'y postuler, le cas échéant. Mais je tiens à préciser que notre vision de la politique diffère légèrement de la vôtre. Ce qui est important, dans ce projet, n'est pas tant la recherche d'une énième subvention étatique que la mise en valeur des initiatives individuelles et associatives joinvillaises. Encore une fois, permettez-moi de saluer l'action de Joinville les près.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le Secrétaire de Séance

Madame Virginie TOLLARD

